

## **SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, salle du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-trois avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Gino GOMMÉ, Maire.

**Etaient présents** : Madame MOREL Christine, Messieurs DUBREUIL Matthieu (pouvoir de M. FORGET), BUISSON Philippe (pouvoir de Mme BAUX), adjoints, Madame VERDELLO Mireille, Monsieur FARCY Bernard, GUILLOTIN Julien, GUILLOTIN Rachel, LEMÂTRE Éric, REZÉ Damien, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame BAUX Thérèse-Françoise (pouvoir à M. BUISSON). Monsieur FORGET Kévin (pouvoir à M. DUBREUIL), conseillers municipaux.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BUISSON Philippe.

Le conseil débute à 18 h 35 après que le quorum soit atteint.

### **Délibération n°28/2025**

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2025.

Après vote à bulletin secret, à l'unanimité des présents et des votants, le compte-rendu de la séance du 27 mars 2025 est adopté.

### **I – ENTRETIEN AVEC LES CANDIDATES QUI ONT POSTULÉES AU REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE ACTUELLEMENT EN POSTE POUR CAUSE DE DÉPART PROCHAIN À LA RETRAITE**

Les élus s'entretiennent d'abord avec Madame CAUSSIGNAC Marie et ensuite avec Madame CHRISTOPHE Betty, sur les motivations qui les ont poussées à postuler au poste de secrétaire de mairie en remplacement de Madame MARTIN Patricia, qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Les entretiens terminés, Monsieur le Maire demande aux élus de voter à bulletin secret pour choisir une des deux candidates pour pourvoir à cette vacance de poste. Il précise que ce poste ne peut être pourvu dorénavant que par une personne ayant le concours de rédacteur. Les deux candidates ne l'ont pas pour le moment, aussi la personne retenue ne sera embauchée qu'en contractuelle, en attente de sa réussite à cet examen.

Après délibération, les élus, à la majorité des présents et des votants, retiennent la candidature de Madame CAUSSIGNAC Marie (8 pour – 4 contre).

## **II – DEVIS DE VOIRIE EN COMPLÉMENT DE CEUX DÉJÀ ACCEPTÉS À LA PRÉCÉDENTE SÉANCE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. REZÉ en charge de la commission « voirie » qui présente le devis de l'Entreprise LETANG de Saint Amand Longpré pour ce qui concerne le curage des fossés pour l'année 2025. Les fossés qui seront curés sont ceux de la rue du bois guyon à la limite avec la Commune de Villechauve, le Petit Mesnil, la rue du moulin, de l'angle de la maison de la famille Marquet au chemin allant à la Brenne. Le montant 3.482,95 € TTC.

Il explique que le travail est toujours correctement effectué et que personne ne pratique des prix aussi peu élevés et que ceux-ci n'ont pas bougé depuis 4 ans.

Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer ce devis.

### **Délibération n°29/2025**

Monsieur le Maire donne la parole à M. REZE Damien, conseiller en charge de la commission voirie qui explique le devis de l'Entreprise LETANG de Saint Amand Longpré concernant le curage des fossés pour l'année 2025. Il s'élève à 3.482,95 € TTC. Les rues ou lieux-dits concernés sont : le petit mesnil, le parking de l'école, la rue du moulin la rue du bois guyon du petit rond-point de la rue des écoles au chemin noir menant à la Brenne.

Monsieur REZE explique qu'il a demandé des devis à d'autres entreprises mais elles ne peuvent pas s'aligner sur le prix proposé par l'Entreprise LETANG. Que cette entreprise n'a pas bougé ces prix depuis environ 4 ans.

Après délibération à bulletin secret, à l'unanimité des présents et des votants, le devis de l'Entreprise LETANG est accepté et les élus chargent Monsieur le Maire de le signer. Le montant de ces travaux a été prévu au Budget 2025.

\*\_\*\_\*\_\*

Monsieur REZÉ donne également pour information le coût des travaux pour refaire la moitié de l'enrobé devant le magasin CARREFOUR MARKET, il s'élève à 18.746,20 € TTC.

L'assemblée estime que le budget de cette année ne peut pas se permettre cette dépense, et souhaite que l'on se mette d'abord d'accord avec la Ville de Château-Renault pour qu'elle fasse en même temps sa moitié, les frais en seraient ainsi moindres.

## **III – AVENANT N°1 LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES SUR CHÂTEAU-RENAULT**

### **Délibération n°30/2025**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention pour le déversement des eaux usées d'une partie du territoire de Neuville-sur-Brenne dans le réseau d'assainissement de la Commune de Château-Renault, avenant passé en Conseil Municipal de la Ville de Château-Renault le 13 mars 2025.

Cet avenant concerne la facturation, au lieu de régler une facture à la Ville de Château-Renault et une autre à la SAUR, tout sera réglé à la SAUR sur la même base de prix du m3 à savoir (0.40 €), cela permet de simplifier la facturation.

Après délibération à bulletin secret, à l'unanimité des présents et des votants, les élus adoptent cet avenant n°1 et charge Monsieur le Maire de le signer.

#### **IV - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC RTE POUR LA LIAISON SOUTERRAINE à 90.000 VOLTS CHÂTEAU-RENAULT – LA PIERRE**

##### **Délibération n°31/2025**

Monsieur le Maire rappelle que cette convention de servitudes avait déjà été actée dans un précédent conseil mais entre-temps le Département d'Indre et Loire nous a cédé une parcelle rendant ainsi la première convention caduque.

Aussi est-il nécessaire d'en rédiger une nouvelle sur les mêmes bases que la première en y intégrant la parcelle rachetée.

Après délibération à bulletin secret, l'assemblée accepte cette nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

- 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération du canton de Château-Renault :

##### **Délibération n°32/2025**

Monsieur le Maire donne la parole à M. DUBREUIL Matthieu, qui explique qu'une grande cérémonie concernant le 80<sup>ème</sup> Anniversaire de la Libération de Château-Renault aura lieu entre le 30 mai et le 31 mai 2025, il donne d'ailleurs le flyer de cette cérémonie qui explique le déroulé de ces 2 jours. L'organisateur comme l'an passé demande une participation à la Commune.

Après délibération à bulletin secret, les élus, à l'unanimité des présents et des votants décident d'octroyer le même montant que l'an passé à savoir 1.000 €. Ce montant a été prévu au budget 2025. Monsieur le Maire est chargé quant à lui de veiller au paiement de cette participation.

Il est décidé que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 03 juin 2025 à 18 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question en suspens, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.**

- délibération n°28/2025 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2025,
- délibération n°29/2025 : Devis curage de fossés pour 2025,

- délibération n°30/2025 : Approbation avenant n°1 au déversement des eaux usées sur Château-Renault,
- délibération n°31/2025 : Convention de servitudes avec RTE pour la liaison souterraine Château-Renault-la Pierre,
- délibération n°32/2025 : Participation financière au 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération du canton de Château-Renault

<b>M. GOMMÉ</b>	<b>M. DUBREUIL</b>	<b>M. BUISSON</b>	<b>Mme MOREL</b>
<b>Mme BAUX</b> (Absente excusée pouvoir à M. BUISSON)	<b>Mme VERDELLO</b>	<b>M. FARCY</b>	<b>M. FORGET</b> (Absent excusé pouvoir à M. DUBREUIL)
<b>M. GUILLOTIN J.</b>	<b>M. GUILLOTIN R.</b>	<b>M. LEMÂTRE</b>	<b>M. REZÉ</b>